

## **CONFERENCE-DEBAT**

**« PROBLEMS AND PROSPECTS OF MINURSO »**

### **MOT D'INTRODUCTION**

**M. MOHAMMED TAWFIK MOULINE  
DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATEGIQUES**

**RABAT  
MARDI, 20 MAI 2014**

**Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES)**

Avenue Azzaitoune, Hay Riad, Rabat 10100

Téléphone : +212 (0) 537.71.83.83 – Fax : +212 (0) 537.56.40.79

Email: [contact@ires.ma](mailto:contact@ires.ma)

Site Web: [www.ires.ma](http://www.ires.ma)

## **Mesdames et Messieurs**

C'est avec un réel plaisir que nous vous accueillons, aujourd'hui, à l'IRES dans le cadre de cette conférence-débat consacrée à une question importante qui interpelle l'intégrité territoriale du Royaume, à savoir le rôle de la mission onusienne instituée pour résoudre le conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Je tiens à remercier M. Shoji MATSUMOTO, Professeur de droit international comparé et Président de l'Institut Sapporo de Solidarité Internationale, d'avoir accepté d'animer cette conférence et de partager avec nous la quintessence de sa réflexion sur le rôle de la MINURSO. Mes remerciements s'étendent également au panel des discutants et à l'ensemble des participants au débat.

La question de l'intégrité territoriale est la première priorité du Royaume. Elle figure, à l'évidence, au centre des préoccupations de l'IRES dans le cadre de son programme d'études sur les relations extérieures. Cette question a été abordée, également, dans les séminaires organisés par l'Institut sous l'angle des nouveaux enjeux sécuritaires régionaux et du rôle du Maroc face à la menace terroriste au sein de la région sahélo-saharienne.

L'IRES avait, aussi, dans le cadre de sa contribution à la diplomatie intellectuelle, animé plusieurs conférences à l'étranger, notamment en Espagne, en Allemagne, en Belgique et en Chine. Celles-ci ont été l'occasion de mettre en exergue les chantiers structurels de développement menés au sein du pays, en général, et dans les provinces du Sud, en particulier.

Dans le même sillage, l'IRES a apporté ses éclairages au profit de plusieurs délégations étrangères en visite à l'Institut, notamment, sur le contenu du Plan d'autonomie proposé par le Maroc, qui s'inscrit en ligne avec le projet de régionalisation avancée que le pays ambitionne de mettre en place à l'instar de certains pays développés réputés pour leur ancrage démocratique.

## Mesdames et Messieurs

Depuis la mise en place de la MINURSO en avril 1991 suite à la résolution 690 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le conflit artificiel au Sahara marocain est demeuré pratiquement à l'état stationnaire. Les ennemis de l'intégrité territoriale du Royaume, appuyés par certaines ONG hostiles au Maroc, se sont fortement activés pour maintenir ce dossier dans l'impasse.

En réponse aux appels du Conseil de sécurité aux parties pour mettre fin à l'impasse politique, le Maroc a soumis, le 11 avril 2007, au Secrétaire Général de l'ONU, « l'Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara ». Cette initiative, qui est le fruit d'un processus de consultation nationale et locale, a été jugée par plusieurs acteurs internationaux de poids comme étant une proposition sérieuse et crédible.

Fort de cette initiative et sous l'impulsion de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, la diplomatie marocaine a réalisé des percés notables pour faire évoluer positivement le dossier du Sahara marocain. C'est ce dont témoignent le retrait de plusieurs pays de leur reconnaissance de la pseudo « *rasd* » et le désamorçage de quelques tentatives visant à complexifier ce conflit en étendant, à tort, le mandat de la MINURSO à la question des droits de l'Homme.

Le vote du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le Sahara marocain, le 29 avril 2014, a reconduit le mandat de la MINURSO jusqu'en avril 2015. Ce vote qui se situe dans le prolongement des résolutions antérieures adoptées depuis 2007, intervient à un moment où le Maroc mène d'importants chantiers visant à accélérer la transition démocratique du pays.

Les modifications de la législation concernant la compétence des tribunaux militaires, l'extension des prérogatives du Conseil National des Droits de l'Homme au Sahara marocain ainsi que la conception en cours d'un nouveau modèle de développement au profit des provinces du Sud dénotent de la détermination du Maroc à œuvrer activement en faveur d'une solution réaliste définitive, loin de la surenchère politique et des postures figées.

## **Mesdames et Messieurs**

Ce sont là quelques éléments liminaires en introduction à notre débat d'aujourd'hui. La présence d'un panel d'experts de haut niveau confère aux travaux de cette conférence une importance certaine pour débattre du rôle de la MINURSO à l'aune des nouvelles données du contexte international et régional et de la réalité sur le terrain.

Pour ce qui est du déroulé de la conférence, une interprétation juridique de la Résolution du Conseil de Sécurité du 29 avril dernier sur la MINURSO ainsi que ses perspectives sera faite par le Pr. Shoji MATSUMOTO. Elle sera suivie des commentaires du panel de discussion, avant d'ouvrir un débat général avec la salle.

Je vous remercie de votre attention et je souhaite plein succès aux travaux de notre conférence.

Sans trop tarder, je passe la parole au Professeur Shoji MATSUMOTO.